

REGLEMENT DE LA TOMBOLA 2023

Organisé par l'Association du Centre Ludique de Boulogne-Billancourt

Le dimanche 4 juin 2023 au Parc Billancourt, lors de l'évènement JEUX EN FETE

Le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt, dont le siège est situé au 17, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt, organise une tombola le dimanche 4 juin 2023 de 10h à 17h.

Article 1. Déroulement de l'opération

La tombola est organisée par l'association « Centre Ludique de Boulogne-Billancourt » ou « CLuBB ».

L'opération a lieu grâce aux dons des partenaires de l'association : éditeurs, associations locales...

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure, le dimanche 4 juin 2023, de 10h à 17h.

Le CLuBB organise cette opération afin de récolter des fonds pour l'association.

Le ticket de tombola est au tarif de 2€ par ticket. Le ticket sera à déposer dans l'urne du stand « Accueil ».

A l'issue de la collecte des coupons de participation, 10 (dix) tirages au sort seront réalisés dans l'ordre de la liste des lots présent sur le règlement (article 5)

Les tickets ayant été tirés au sort à partir de 17h seront désignés comme gagnants.

Les gagnants auront jusqu'au vendredi 30 juin 2023, pour récupérer leur lot.

Article 2. Périmètre géographique de l'opération

L'opération se déroule sur le Parc Billancourt (67, avenue Pierre Lefauchaux 92100 Boulogne-Billancourt), lors de l'évènement « Jeux en fête 2023 » organisé par le CLuBB.

Article 3. Participants

L'opération « Tombola Jeux en fête 2023 » est ouverte aux personnes physiques majeures, ayant déposé un ticket dans l'urne, situé sur le stand « accueil », à l'entrée du parc Billancourt.

Article 4. Frais de participation

Les tickets de tombola sont au tarif de 2€ par ticket et seront vendus par les salariés et bénévoles de l'association du CLuBB le dimanche 4 juin 2023 de 10h à 17h, sur le parc Billancourt.

Article 5. Lots pour l'opération

L'affectation des lots, par tirage au sort, se déroulera le dimanche 4 juin 2023, à 17h au stand « accueil » de l'évènement « Jeux en fête » situé sur le parc Billancourt.

Le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt met en jeu les 10 lots suivants :

Lot 1 : 1 déguisement de cuisinièr.e + 1 set de pâtisserie Corolle + 1 boîte de jeu Dobble

Lot 2 : 1 jeu Dobble + 1 pack avec les 8 figurines Pat Patrouille à collectionner

Lot 3 : 1 Bulldozer Pat Patrouille + 1 jeu Loups Garou de Thiercelieux

Lot 4 : 1 jeu Dobble Teams + 1 jeu MixMo

Lot 5 : 1 jeu Spot It classic + 1 jeu Story Cubes + 1 jeu Best Of Loups-Garous de Thiercelieux

Lot 6 : 1 jeu Dobble Teams + 1 casque Inovalley

Lot 7 : 1 jeu Loups garous de Thiercelieux + 2 jeux Dobble Party pack + 1 batterie externe

Lot 8 : 1 jouet Bakugan + 1 batterie externe + 2 jeux Dobble Junior

Lot 9 : 1 jeu Spot It classic + 1 jeu Story Cubes + 3 places pour Cirque & Danse

Les lots 1 à 9 seront remis dans un sac CLuBB d'une valeur de 5€.

Lot 10 : 1 tireuse à bière + 1 carte 5 entrées pour accéder aux salles de jeu du CLuBB

Article 6. Modalités d'information des gagnants

Les numéros des tickets gagnants seront communiqués le dimanche 4 juin 2023 à 17h, au stand « Accueil » de l'évènement « Jeux en Fête ».

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article 7. Modalité de remise des lots

Les participants seront invités à se présenter sur le stand « Accueil », munis de leur ticket gagnant. Sans présentation du ticket, le lot ne pourra pas être remis.

Les gagnants auront jusqu'au vendredi 30 juin 2023, pour récupérer leurs lots. La récupération sera réalisée aux heures d'ouverture du CLuBB, au 17 allée Robert Doisneau - 92100 Boulogne-Billancourt.

Une diffusion des numéros gagnants sera faite sur la page Facebook du CLuBB.

Article 8. Responsabilité en matière de remise du lot

Il appartient au gagnant, au moment du retrait du lot, de vérifier que celui-ci n'a pas subi de dégradation. En cas de dommage constaté, le gagnant pourra refuser le lot et adresser une réclamation écrite auprès du Centre Ludique de Boulogne-Billancourt.

Article 9. Modalités de participation à l'opération

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Article 10. Annulation ou modification du présent règlement

Le CLuBB se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de suspendre, annuler ou reporter tout ou partie de l'opération, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que la responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 11. Disponibilité du règlement de l'opération

Le règlement complet de l'opération est disponible sur le site de l'Association, ainsi que sur le stand « Accueil » de l'évènement « Jeux en fête ».

Article 12. Exclusions des participants

Ne peuvent participer à l'opération, les membres du Conseil d'Administration, les salariés du CLuBB, ainsi que les personnes physiques mineures à la date de l'évènement.